

Nantes, le 4 mars 2010

Cabinet du président

Direction de la citoyenneté
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany

02 40 99 12 46

Virginie Brindeau

communiqué de presse

Tempête sur la côte de Loire-Atlantique : en complément de son plan littoral (5,3 M€), voté en décembre 2008, le Conseil général ajoute un crédit exceptionnel de 3 M€

Dans la nuit du 27 au 28 février, la tempête Xynthia, qui a touché la Vendée, la Charente-Maritime et la Loire-Atlantique, a provoqué des dégâts matériels considérables. Dès lundi 1^{er} mars, Patrick Mareschal, président du Conseil général, et Bernard Deniaud, vice-président, délégué à l'environnement et aux voies de communication, ont affirmé leur soutien aux maires et aux habitants sinistrés lors de leurs déplacements sur deux des sites les plus touchés en Loire-Atlantique, le port du Collet (Les Moutiers) et la digue des marais salants (Guérande). Réunie aujourd'hui, la commission permanente du Département a voté une première enveloppe de 3 M€ d'aide d'urgence pour les communes du littoral, ainsi que pour la prise en charge des réparations de la digue des marais salants de Guérande.

Patrick Mareschal : *« des aides sont accessibles immédiatement par les communes »*

Au-delà de la mise à disposition de **moyens et la mobilisation de ses équipes sur le terrain (routes, bacs)**, les Conseillers généraux, qui ont assuré, **dès lundi, leur soutien aux maires des communes du littoral dans un courrier**, votent aujourd'hui une aide exceptionnelle de 3 M€. Patrick Mareschal explique la démarche : *« dans un souci de clarté, d'efficacité et de complémentarité avec les autres dispositifs mis en œuvre, nous **interviendrons sur des domaines de compétences départementales** : réparation des voies et réseaux, aménagements urbains, sentiers littoraux et dispositifs de protection du littoral. Ces aides sont accessibles*

immédiatement par les communes. Et le président du Conseil général d'ajouter : « en accord avec son président, la Région des Pays de la Loire prendra en charge les mesures en faveur des acteurs économiques, des familles et des infrastructures de protection du littoral. L'Etat devrait reconnaître par arrêté la situation de catastrophe naturelle pour la Loire-Atlantique. Nous en attendons concrètement le contenu. »

Le Conseil général missionne un expert pour évaluer les dégâts subis par la digue des marais salants de Guérande

Dans le cadre du vote de ce **budget exceptionnel**, le Conseil général a décidé de s'engager dans **les réparations pour sa remise en état**. *« Rappelons que la digue d'une longueur de 15 km est une propriété privée gérée par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Marais Salants du Bassin de Guérande. Le Conseil général, soucieux des difficultés de l'association pour financer seule des travaux, et, conscient de son état dégradé, s'était engagé le lancement d'étude structurelle fin 2009 »*, explique Bernard Deniaud. Et le vice-président du Conseil général, délégué à l'environnement et aux voies de communication, **présent sur place lundi**, ajoute : *« Aujourd'hui, l'ouvrage présente de nombreuses brèches et effondrements mettant en péril son fonctionnement. Il nous faut intervenir rapidement, avant la prochaine grande marée, fin mars, qui pourrait encore fragiliser la digue et menacer l'activité des paludiers. Pour cette raison, en accord avec Cap Atlantique et les gestionnaires, nous avons proposé de participer au diagnostic avec nos techniciens, ainsi qu'un expert du cabinet Géolithe (Lyon), mandaté par le Conseil général, pour la mise en œuvre au plus vite de mesures de réparations et des préconisations à plus long terme »*.

« Je rappelle qu'en décembre 2008, l'assemblée départementale a adopté à l'unanimité un plan de protection et de valorisation du littoral et de l'estuaire, qui définit l'affectation de l'indemnité versée par Total, 5,2 M€, suite aux dommages causés par l'Erika », précise Patrick Mareschal. *Ce plan cible des actions selon 3 axes stratégiques : protéger le patrimoine littoral (restauration de la digue guérandaise – 3M€, des espaces naturels côtiers, valorisation des marais littoraux...); rendre le littoral accessible aux habitants de Loire-Atlantique (plan qualité plage, aménagements des sentiers du littoral...); faire du littoral une source de développement durable (aides à la dépollution des ports, à la protection des activités du littoral...)*

« Bien entendu, la solidarité nationale est indispensable face à une telle catastrophe. Nous accompagnerons les collectivités pour que le plan digue annoncé par le Gouvernement soit pleinement mobilisé pour les travaux indispensables en Loire-Atlantique », conclut le président du Conseil général.

Plus d'informations sur le site du conseil général www.loire-atlantique.fr